



# Bulletin d'Information de l'USR 18

\* \* \* \* \*



**LE COURRIER**  
**des Retraité·e·s CGT du Cher**

**Février 2024**

## Edito

### 2024 : PAIX, LIBERTES ET PROGRES SOCIAL !

2024 : Pas de trêve, ni pour les confiseurs ni pour les réactionnaires-tortionnaires qui prospèrent un peu partout.

La guerre continue à faire des ravages, 38 conflits dans le monde dont ceux d'Ukraine et Palestine.

Il semble admis, trois mois après le 7 octobre 2023, que le but recherché par Israël ne soit plus la destruction du Hamas, mais la poursuite de la colonisation commencée il y a 75 ans. « *Maintenant Israël organise sur les territoires qu'il a pris, l'occupation qui ne peut aller sans oppression, répression, expulsions et il s'y manifeste contre lui une résistance, qu'à son tour il qualifie de terrorisme* »... Charles de Gaulle, conférence de presse du 27 novembre 1967.

2024 : La rémunération des retraites régime de base sécurité sociale va être augmentée de 5,3 %, mais cela n'est pas suffisant. RAPPEL : le groupe des neufs revendique 10 % tout de suite.

2024 : dans le Cher, en ce début d'année, la démographie nous renvoie l'image d'un département ankylosé dans un conservatisme économique, social et environnemental. Certains politiques peuvent bien s'auto-féliciter que ce soit « mieux que pire ». Malheureusement il reste que les prévisions semblent s'avérer plutôt mauvaises. Une situation où se conjuguent austérité, délocalisations, bas salaires, sous-qualifications, chômage, suppressions d'emplois dans le privé comme dans le public, déserts médicaux et attaque des hôpitaux publics.

Et ne faudrait-il pas évoquer l'aménagement des territoires.

Enfin, si l'on pense redonner vie à notre département en virant les immigrés et en s'en prenant aux plus pauvres d'entre nous ou encore en faisant les yeux doux au RN de manière directe ou indirecte, alors on a du souci à se faire pour notre avenir.

**À moins de prendre les choses en mains nous-mêmes**  
C'est mon vœu pour 2024.

Roger Ménigot

## Sommaire

Page 1	Édito
Page 2	Palestine : il faut éviter un génocide Échos du 12 <sup>ème</sup> congrès de l'UCR
Page 3	Coup de gueule
Page 4	Hommage à Jean-Claude Pelletier
Page 4 à 6	IHS : Congrès de l'UL de Bourges 1945
Page 7-8	Retrait de la loi « immigration »
Page 8	La citation du jour – Infos IHS



## Palestine : Il faut éviter un génocide

Cela fait plus de trois mois que le sang coule à flot au Moyen-Orient, depuis les actes de terreur du Hamas et le déluge de feu qu'Israël provoque en retour contre la bande de Gaza.

Des experts indépendants ont rédigé des rapports pour l'ONU dans divers domaines liés aux droits humains.

Ceux-ci ont déclaré : *Les graves violations commises par Israël à l'encontre des Palestiniens au lendemain du 7 octobre 2023 en particulier à Gaza indiquent qu'un génocide est en cours.*

Ils ont mis en évidence les preuves d'une incitation croissante au génocide et d'une intention manifeste de détruire le peuple palestinien.

Ils dénoncent également l'utilisation d'armes puissantes entraînant un nombre colossal de morts et la destruction d'infrastructures essentielles à la vie.

Ces experts se sont inquiétés de la rhétorique manifestement génocidaire et déshumanisante de hauts responsables du gouvernement israélien « qui appellent à la destruction totale de Gaza, à la nécessité de les achever tous » et de forcer les Palestiniens de Cisjordanie ainsi que Jérusalem-Est à se réfugier en Jordanie.

Israël renforce son blocus illégal de Gaza qui dure depuis 16 ans et qui empêche les gens de s'échapper et les laisse sans nourriture, eau, électricité, médicaments et carburant depuis des semaines. En dépit des nombreux appels internationaux, l'armée israélienne empêche toute accès de l'aide humanitaire. Les destructions de bâtiments, habitations, hôpitaux, écoles rendent aujourd'hui la vie impossible aux Palestiniens de Gaza.

Des violations aussi flagrantes ne peuvent être justifiées par la légitime défense après les attaques du Hamas du 7 octobre 2023 que la CGT a condamnées avec la plus grande fermeté.

Il est incroyable de voir l'incapacité d'Israël à accepter un cessez-le-feu immédiat et le manque de volonté de la communauté internationale à faire pression de manière plus décisive pour l'imposer.

L'absence de mise en œuvre urgente d'un cessez-le-feu immédiat risque de faire basculer la situation dans un génocide mené avec les moyens et les méthodes de guerre du 21<sup>ème</sup> siècle.

C'est pourquoi, nous devons participer le plus nombreux possible aux rassemblements organisés pour la Paix chaque samedi :

- À Bourges, devant l'ancienne maison de la culture à 14h30
- À Vierzon, à la médiathèque à 10h

Roger Ménigot

## Échos du 12<sup>ème</sup> congrès de l'UCR

Initialement prévu en décembre 2020 et reporté pour cause de covid, le 12<sup>ème</sup> congrès de l'Union confédérale des retraités s'est tenu du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2023 à St-Malo en Ille-et-Vilaine. 140 femmes et 196 hommes étaient délégués à ce congrès. Pour 246 d'entre eux, il s'agissait de leur première participation à cet évènement majeur de notre vie syndicale.

Notre USR du Cher était représentée par Catherine Fourcade et Sylvie Melgares. Nos deux chériennes ont covoituré avec notre camarade Martine Agogué qui participait pour son UFR FAPT.

L'accueil dans la cité malouine fut chaleureux, convivial, fraternel. Les repas étaient de qualité (le vin aussi !). Le Palais du Grand large où avait lieu le congrès est un superbe bâtiment avec une vue imprenable sur la Manche. Seul petit bémol, la salle où se déroulaient les travaux était une salle de spectacle, peu approprié aux travaux d'un congrès.

Les débats et interventions furent nombreux et de qualité le plus souvent. Dommage que nous n'ayons pu défendre tous nos amendements rejetés, faute de temps. Il faut dire que trop d'intervenants dépassaient les 3 minutes octroyées.

Deux tables rondes ont eu lieu :

- « Pourquoi un syndicalisme de retraité et son évolution » qui a permis de revenir sur l'histoire du syndicalisme retraité. Cette table ronde était d'ailleurs animée par Gilbert Garrel, président de l'IHS-CGT.

- « Comment militer à la retraite ? »

Les témoignages des participants à la tribune étaient intéressants et ouvraient bien ce débat. Dommage que la plupart des intervenants de la salle soient surtout intervenus

sur le « pourquoi militer à la retraite ? » plutôt que sur le comment.

Ces deux tables rondes ont quand même permis de dégager des idées sur nos pratiques, même si certaines de ces idées sont loin de faire consensus. Incontestablement, comme l'a rappelé Sophie Binet dans son intervention : *... le sens du militantisme retraité, est nécessairement différent de celui des actifs.*

À partir de là, pour certains, dont je suis, être adhérent d'une section du syndicat d'origine n'a pas beaucoup de sens. Comment militer avec les actifs alors qu'on ne partage plus grand-chose voire plus rien en termes de travail, de conditions de travail, d'instances représentatives, de négociations, etc. Les syndicats retraités multipro ou les syndicats départementaux de branche semblent plus en adéquation avec les préoccupations des retraités, et les militants retraités peuvent y débattre de leurs revendications. D'ailleurs, dans son discours S. Binet déclare que le militantisme *se fait beaucoup à partir des lieux de vie, il lie la question fondamentale du niveau de vie avec des questions plus sociétales, comme la place des plus anciens dans notre société, la prise en charge du vieillissement et de l'aide à l'autonomie, le droit à mourir dans la dignité...*

Pour d'autres congressistes, l'attachement à leur syndicat d'origine est essentiel. Ils ne conçoivent pas de militer sans les actifs. Il est vrai que dans certaines entreprises comme la SNCF ou les IEG\*, le statut lie encore très fortement le retraité à l'entreprise en termes de montant de la pension et de droits aux activités sociales notamment.

Les deux approches sont légitimes et doivent être reconnues tant par la confédération que par les fédérations. Ce sont les syndiqués qui doivent choisir dans leur département, le mode de fonctionnement le plus pertinent, correspondant à leurs attentes et permettant une plus grande efficacité dans les actions.

Venue saluer les congressistes le 30 novembre, Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT a déclaré qu'à tous les niveaux,

## Coup de gueule

Difficile de choisir un thème pour ce coup de gueule, tant les nouvelles sont mauvaises :

- Macron prenant la défense de Depardieu au mépris de la parole des femmes ;

- Attal, nouveau Premier ministre annonçant pour la santé une enveloppe supplémentaire de 32 milliards sur 5 ans ; sauf qu'il ne dit pas qu'il s'agit en fait de l'évolution annuelle, normalement prévue au budget de l'Assurance maladie ;

- les annonces de Macron lors de sa conférence de presse longue comme un jour sans pain (sans doute pour y habituer les Français) : hausse du forfait médicaments, diminution du congé parental, réforme de l'assurance chômage réduisant encore les droits des plus précaires. Mais pour les entreprises, toujours plus de droits, Macron « demande au gouvernement de supprimer des normes, réduire des délais, faciliter encore les embauches, augmenter tous les seuils de déclenchement d'obligations » ;

- la disparition du ministère de la Fonction publique, ce qui n'augure rien de bon quant à l'avenir du statut.

Finalement je me suis arrêtée sur le choix de la nouvelle ministre de l'Éducation de scolariser ses enfants à l'école privée catholique Stanislas à Paris 6<sup>ème</sup> arrondissement.

Je passerai rapidement sur l'insulte faite aux enseignements et à l'école publique dont elle devrait pourtant être la première défenseuse. Si elle a menti pour expliquer cette décision, c'est sans doute pour éviter la question essentielle du choix de cet établissement. Car l'école Stanislas n'est pas un établissement privé tout à fait comme les autres. D'abord les tarifs hors de prix qui préservent l'entre-soi d'une bourgeoisie où l'argent coule à flot et où l'on ne saurait se mêler à la populace ! Mais surtout, cet établissement est sous contrat ; c'est-à-dire qu'il est financé par des fonds publics, par nos impôts. Or, plusieurs témoignages ont conduit l'inspection générale de l'Éducation nationale à procéder à une enquête aboutissant à un

il faut mettre la négociation sous la pression permanente du rapport de forces et mener des actions revendicatives les plus unitaires possibles. Elle a rappelé cette phrase de Bernard Thibault : « quand les syndicalistes ne se serrent plus la main, c'est le patronat qui se frotte les siennes ».

Tous les documents ont été adoptés à une très large majorité : bilan d'activité, rapport financier, document d'orientation. Une nouvelle CE a été élue qui a désigné Catherine Tran-Phung Cau secrétaire générale. Elle possède une bonne expérience puisque qu'elle siège depuis plusieurs années au bureau de l'UCR. Elle succède à Marc Bastide qui ne souhaitait pas renouveler son mandat.

\* Industries électriques et gazières

Catherine Fourcade

rapport remis au ministre de l'Éducation d'alors, Gabriel Attal le 1<sup>er</sup> août dernier et jamais rendu public. *Mediapart* a publié ce rapport qui est accablant. Il relève notamment des dérives dans l'application du contrat d'association avec l'État, où les cours d'enseignement de la religion catholique sont obligatoires, ce qui n'est « pas conforme » avec la loi.

Il révèle également des « dérives » lors de ces cours, dans lesquels des intervenants auraient tenu des propos homophobes, anti-avortement ou fait la promotion des thérapies de conversion, des catéchistes exprimant « des convictions personnelles qui outrepassent les positions de l'Église catholique, par exemple sur l'IVG » ou susceptibles d'être qualifiées pénalement sur l'homosexualité.

Le rapport cite notamment le cas grave d'un catéchiste qui aurait parlé « de l'interdiction des relations sexuelles avant le mariage, de sodomie qui apporte le sida, de l'homosexualité qui est un péché », selon un témoignage. Il fait état aussi de manquements dans l'application des programmes officiels sur l'éducation à la sexualité, avec notamment « le parti pris de certains professeurs de SVT de ne pas parler des infections sexuellement transmissibles ».

Ces prises de position, auxquelles s'ajoutent certains « propos tenus lors des conférences d'éducation à la sexualité sur les dangers de la contraception chimique » et les « dérives relevées en catéchèse », sont susceptibles « de porter atteinte à la santé des élèves », estime ce rapport.

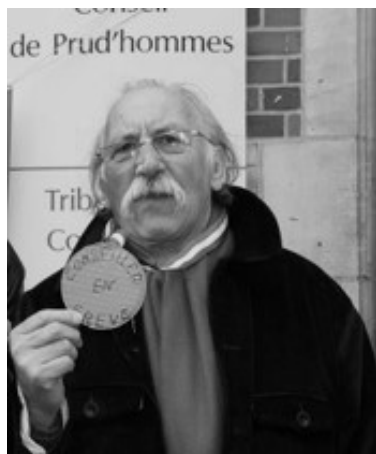
Il met également en exergue « des choix et des comportements qui entretiennent les stéréotypes de sexe », avec notamment « une attention particulière à la tenue des jeunes filles empreinte de sexisme », marquée par une « préoccupation constante de l'apparence du corps féminin, qu'il faut cacher ».

Non, décidément, choisir cet établissement pour scolariser ses enfants n'est certainement pas dû à des « paquets d'heures pas sérieusement remplacées » à l'école publique.



## Hommage à Jean-Claude Pelletier

Les obsèques de notre camarade Jean-Claude Pelletier, disparu à l'âge de 82 ans, ont eu lieu au crématorium de Bourges le lundi 8 janvier. Au nom de la CGT, Reine Aletti, Thiéry Piedois et Philippe Texier ont lu ce texte qu'ils ont écrit en sa mémoire :



Jean-Claude, tu avais la fibre de l'amitié très forte. Tu aimais rassembler tes amis autour d'une bonne table. Tu étais un bon vivant adepte des bons repas n'hésitant pas à confectionner toi-même tes péchés mignons. Tu aimais faire le bien autour de toi.

Friand de lecture, tu t'approvisionnais régulièrement à la librairie *La Poterne*, les pièces de tes lieux de vie peuvent en témoigner par l'entassement original de tes lectures. Tu priorisais la transmission du devoir de mémoire. Tu aimais débattre du quotidien de notre société, notamment des injustices qui battent la pavé, toujours et toujours. Féru d'histoire, tu étais adhérent à l'Institut d'histoire sociale de notre région. Partisan et référent de la mémoire de grands penseurs, tu aimais souvent citer Robespierre ou Jaurès. Notamment pour le premier : « *Le peuple ne demande que le nécessaire, il ne veut que justice et tranquillité ; les riches prétendent à tout, ils veulent tout envahir et tout dominer. Les abus sont l'ouvrage et le domaine des riches, ils sont les fléaux du peuple : l'intérêt du peuple est l'intérêt général, celui des riches est l'intérêt particulier* » ; et pour le second : « *Le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage* »

Jean-Claude, tu étais aussi pendant de nombreuses années un élu CGT au Conseil de prud'hommes de Bourges à partir de décembre 1982, par élection au suffrage universel. Ardent militant de la justice sociale, tu as exercé tes mandats avec loyauté et pugnacité.

N'oublions pas non plus tes attaches à ta terre bourbonnaise de Saint-Gervais-sur Couches et sa région. Les amitiés que tu y as entretenues à tel point que tu nous les as fait aimer. Jusqu'à y créer l'association *Les amis du puits de la corvée*, participant ainsi à des travaux d'intérêts publics de la commune ; mais également à l'inauguration du cellier de l'unique vigneron du village et maire communiste d'Epertully, monsieur Moreau. N'oublions pas non plus, que cet attachement à cet terre est lié également au souvenir des tiens qui y reposent.

Jean-Claude, tu as été durant toute ta vie professionnelle, éducateur et pour la plus grande partie au CCS (Centre de consultations spécialisées) de Bourges. Tu étais dans ta pratique professionnelle comme tu étais dans tes activités : respectueux, compréhensif et chaleureux. Tu étais convaincu que c'est ainsi que tu aiderais les enfants qui t'étaient confiés à se construire en homme debout. Tu as été dans un premier temps éducateur spécialisé puis chef de service, puis sous-directeur. Tu aimais créer des liens avec tes collègues, les soutenant en tant que de besoin mais créant aussi des relations amicales. Le nombre de personnes présentes aujourd'hui pour te dire au revoir témoigne que tu étais quelqu'un de bien.

Joueur de rugby à Moulins, Clermont-Ferrand et Bourges (USB), tu étais aussi un supporter du beau jeu et suivait avec passion les rencontres du Stade toulousain, mais également des autres clubs français ainsi que de l'équipe de France. Tu as été bénévole de nombreuses années au sein de la Fédération sportive et gymnique du travail, section Randonnée pédestre, et militant actif de nombreuses années à la marche Bourges-Vouzeron.

Adhérent et militant de la Colonie de Péronne, tu demeurais fidèle à ton attachement de voir notre jeunesse découvrir les prémices du « vivre ensemble ».

---

### Congrès de l'Union local de Bourges du 27 mai 1945

**Le rapport d'activité écrit et présenté par Lucien Petit au congrès de l'Union locale de Bourges de 1945 nous en apprend beaucoup sur l'histoire syndicale locale avant, pendant et après l'occupation.**

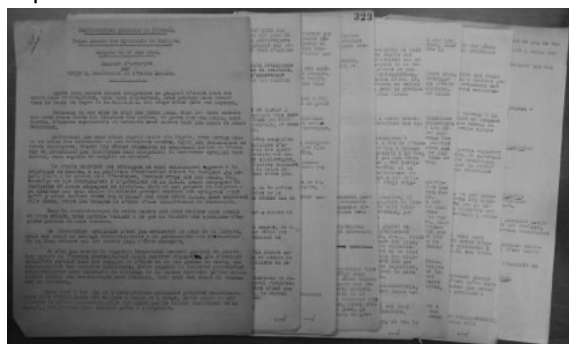
Dans les archives de l'Union locale CGT de Bourges, nous avons retrouvé le rapport d'ouverture du premier congrès d'après-guerre.

L'UL compte alors, au 1<sup>er</sup> avril 1945, plus de 7 300 adhérents (par comparaison, en 2015 on recense 1 937 FNI y compris les retraités).

Le congrès a lieu le dimanche 27 mai 1945, dans « *le local du foyer de la SNCAC 1<sup>er</sup> étage Grand Café rue Moyenne* ». (1) Ce rapport, comportant 9 feuillets tapés sur une face à la machine est particulièrement intéressant.

Lucien Petit, alors secrétaire général de l'UL y aborde, parfois rapidement, plusieurs aspects de l'histoire récente de la structure et de la CGT : la scission de 1939, la collaboration

de certains responsables CGT, la résistance de beaucoup d'autres, la libération, la situation du moment et les perspectives pour les salariés.



Grace à ce document, nous allons tenter de mieux comprendre cette période et les enjeux du moment.

### 1939 – la scission

Dans ce rapport, Lucien Petit évoque la scission de 1939 et l'attitude des syndiqués avant la guerre. Et d'abord « la grande majorité des syndiqués (qui) se sont constamment opposés à la politique de Munich, à la politique d'abdication devant le fascisme qui menait droit à la guerre et à l'invasion »

Il fustige ensuite « les Belin (2), Roy (3), Dumoulin (4) et Cie (qui) conduisirent à l'intérieur de la CGT leurs campagnes défaitistes »

Mais il souligne, en responsable avisé, que « si une poignée de traîtres a pu réaliser ses buts ... c'est qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas dans notre CGT. Elle souffrait elle aussi, comme les rouages de l'État d'une insuffisance de démocratie »

### La guerre et l'occupation

Dès le début du rapport, il évoque cette période sombre : « Après cinq années durant lesquelles la plupart d'entre nous ont lutté dans l'illégalité, nous nous retrouvons ...



Beaucoup de nos amis ne sont pas parmi nous. Dans les durs combats que nous avons menés des dizaines des nôtres, et parmi les meilleurs, sont tombés. D'autres emprisonnés et torturés sont encore dans les mains de leurs bourreaux. »

Plus largement, il rappelle :

« comment pendant la guerre les agents de l'ennemi poursuivirent leurs œuvres criminelles. Ils s'étaient infiltrés partout dans les rouages de l'Etat et de ces postes de choix, ils renseignaient les vandales hitlériens. Cette poignée de traîtres poursuivait inlassablement leur manœuvre de division de la classe ouvrière qu'ils entendaient livrer aux envahisseurs »

Localement, c'est l'ancien secrétaire de l'UD et de l'UL Henri Fajardie (5) qui est l'objet de ses critiques « propagandiste de la charte du travail... (Il) fit paraître des articles dans le journal hitlérien "La France socialiste"(6)... adhérent et membre du comité central de la Ligue de la Pensée française(3) »

### La libération

« Mais tout a une fin »

Dans l'illégalité, la CGT prépare l'insurrection. Et quand le bureau clandestin de la CGT lance le mot d'ordre de grève insurrectionnelle, « les travailleurs étaient prêts à y répondre »

Non seulement ils ont fait grève mais ils se sont également battus, à Bourges comme dans le reste de la France.

Bourges est libéré le 06 septembre 1944 par les FFI avec le concours du 4ème bataillon de Parachutistes français.

La CGT locale peut alors sortir de la clandestinité et reprendre ses activités.

Dès le 10 septembre, une CE est réunie afin de désigner un candidat pour représenter l'UL au Comité local de Libération qui doit être mis en place le lendemain.

Dans son rapport, Lucien Petit, modeste comme le sont la plupart des grands hommes, ne parle pas de son action dans

la Résistance. Tout juste évoque-t-il la fin de l'occupation pour sa présence à la tête de l'UL : « Dans l'illégalité et en pleine bagarre malgré la Gestapo et la milice de Darnand, j'ai accepté de prendre contact avec les responsables de la CGT clandestine et dès le début de la libération nous nous sommes mis au travail légal. »

### La reconstruction syndicale

« Il fallait reconstruire tout ce qui avait été détruit par 4 années de trahison »

Un premier bureau de 4 membres est constitué (Perrier secrétaire adjoint, Brunet trésorier, Petit trésorier adjoint et Bouillet archiviste). Mais au bout d'un mois, « sur l'insistance du camarade ANDROS(8) » Lucien Petit accepte « provisoirement la lourde tâche de secrétaire général »



L'heure est à la syndicalisation : « Depuis la libération ... nous avons enregistré un afflux massif dans tous les syndicats » y compris dans la localité d'Henrichemont « qui avait été de tous temps

réfractaire aux syndicats »

L'UL joue alors un rôle fondamental dans la réorganisation en développant et maintenant la cohésion entre les différents syndicats.

### La situation

Le ravitaillement reste un énorme problème. Depuis la libération de la ville « on ne peut pas dire qu'une amélioration sensible se soit produite »

Selon L. Petit la faute incombe aux pouvoirs publics, à « l'incapacité de la bureaucratie et l'esprit vichyssois qui sévit »

Les prix quant à eux ne cessent d'augmenter alors que les salaires dans l'ensemble, stagnent. Pourtant peu de grèves, c'est qu'il faut produire : « Nous avons fait appel à tous les ouvriers et employés... à travailler avec ardeur, de façon à accroître le rendement ... (et) empêcher d'exercer le sabotage », « ... si les grèves ont été inexistantes on le doit uniquement à la haute conscience des ouvriers ainsi qu'à l'autorité des militants ».

Quelques succès dans la revendication des salaires ont malgré tout été obtenus :

- à la SNCAC : « primes de libération insurrectionnelle et 5Fr de l'heure au lieu de 4Fr »
- à Mazière : « sensible augmentation de salaire »
- service santé qui « touchait 479Fr par mois... nous sommes intervenus et nous avons réussi à faire presque doubler le mois ».

### Les perspectives

Conscient de la nécessité de reconstruire le pays ravagé par cinq années de guerre et d'occupation, Lucien Petit rappelle que la CGT est et reste le défenseur des intérêts des travailleurs : « Notre grand souci c'est d'être au premier rang parmi les reconstruteurs de notre cité, nous n'oublions pas qu'une des tâches essentielles des syndicats est de défendre les intérêts quotidiens économiques et sociaux des ouvriers » Pour cela, plusieurs axes de travail pour l'UL : « Interventions auprès des pouvoirs public... Inspection du Travail... Conseil

des Prud'hommes.

Cela nécessite le rassemblement le plus large possible de tous les travailleurs, y compris les cadres *catégorie de travailleurs trop longtemps séparée artificiellement des ouvriers manuels* (qui) *se rend compte que son intérêt lui commande d'être avec les ouvriers... nous disons qu'ils ont toute leur place* (à la CGT) »

Se rapprocher également du monde paysan. «*Depuis plusieurs mois ouvriers agricoles et forestiers ont constitué leurs syndicats* » car « *leurs intérêts ne sont pas divergents des nôtres* »

Appel est fait aussi pour témoigner de la solidarité envers « *les familles de nos camarades déportés* »

### Conclusion

Ce rapport, dense mais particulièrement clair, nous permet de mieux comprendre la situation de notre Union locale au lendemain de guerre.

Il nous ouvre aussi de nombreuses perspectives, quant à la capacité de notre CGT à toujours être un rempart contre la haine et la barbarie.

Enfin et surtout, il nous montre le courage et la lucidité de nos prédécesseurs, qui ont risqué leur vie dans le combat contre l'occupant, mais ont su, la victoire acquise, se mettre au service de la classe ouvrière sans perdre un instant.

Puisse leur exemple nous servir dans nos combats futurs pour un monde de paix et de justice sociale.

Catherine FOURCADE

Collectif 18 IHS CGT Centre-Val de Loire

(1) *La SNCAC* (Société nationale des constructions aéronautiques du Centre) est une société française née de la nationalisation et du regroupement en 1936 des constructeurs d'avions.

(2) René Belin (1898-1977) adhère à la CGT au Syndicat national des agents des PTT. Elu en 1933 au bureau confédéral, il anime une tendance anticommuniste autour de l'hebdomadaire *Syndicats*. Après la débâcle, il devient ministre du Travail de Pétain du 14 juillet 1940 au 18 avril 1942. Il signe le texte de loi de décembre 1940 qui liquide la CGT. Il cosigne la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs et est le principal rédacteur de la Charte du Travail.

(3) Marcel Roy, secrétaire de la Fédération des métaux, devient membre du Comité de rédaction de l'hebdomadaire *L'Atelier*, journal collaborationniste qui prône notamment l'antisémitisme

(4) Georges Dumoulin (1877-1963), élu secrétaire général de l'UD du Nord à la réunification en 1936. Pendant l'occupation, Il écrit dans le journal *L'Atelier* et adhère au RNP (Rassemblement national populaire) de Marcel Déat dont il devient un des membres dirigeants. De 1941 à 1944, il occupe plusieurs postes dans l'administration de Vichy.

(5) Henri Fajardie (1908 - 1975) était linotypiste à *La Dépêche du Berry* de Bourges. Secrétaire de la 28e section de la Fédération française des travailleurs du Livre et secrétaire de l'Union locale des syndicats de Bourges en 1939, il devint, pendant la guerre, secrétaire de l'Union départementale des syndicats confédérés (légal) du Cher. Exclu de la CGT à la Libération pour sa participation au syndicalisme légal, Henri Fajardie travailla à Paris à la coopérative d'imprimerie *l'Émancipatrice*. Réintégré à la CGT-Force ouvrière, créée en avril 1948, il fut secrétaire du syndicat du Livre FO de la Région parisienne, à partir de 1952, et l'un des secrétaires, de 1956 à 1962, de la Fédération du Livre Force ouvrière. Henri Fajardie prit part, notamment, aux congrès confédéraux de 1954

### Lucien Petit (1907-2003)

Lucien Petit a adhéré à la CGTU en 1924 au syndicat des bûcherons d'Ennordres. Il a travaillé dans l'agriculture, les travaux publics, aux carrières.

En 1927 il accomplit un service militaire de 2 ans au Maroc en pleine guerre du RIF.

Il est entré aux Établissements Militaires en 1936. À la pointe de l'action revendicative, il fut sanctionné pour grève en 1938.

En 1939 il est rappelé sous les drapeaux. Ne supportant pas l'occupation allemande, il a participé à des opérations de résistance dès 1940 et adhéra au Parti Communiste en 1941. Il s'est fait embaucher à la SNCAC en mars 1942 où il apprend le métier d'électricien, tout en poursuivant l'action clandestine.

Après la libération de Bourges, en août 1944, il fut ré-embauché pour quelques mois à l'EETBS.

Il travailla à la reconstitution des syndicats CGT berbruyers. Au congrès de l'Union Locale de mai 1945, il fut élu Secrétaire général. Il l'est resté jusqu'en 1973 à sa retraite.

Lucien fut membre du bureau de l'Union Départementale du Cher de 1945 à 1972.

Il fut aussi élu PCF au conseil municipal de Bourges de 1947 à 1959.

Il fut également administrateur CGT à la mise en place de la Sécurité Sociale.

Il a joué un rôle déterminant dans l'organisation syndicale des retraités jusqu'en 1980. Il en fut le président de nombreuses années.

Les loisirs des retraités furent également de ses préoccupations puisqu'il contribua à la fondation de LSR 18 et en devint le premier président.

et 1956 (Source : *Le Maïtron*)

(6) D'abord appelé *La France au travail, La France socialiste* est un journal collaborationniste français, fondé par l'avocat André Picard, pendant l'Occupation. (Source : *Wikipédia*)

(7) *La Ligue de la Pensée française* est une organisation de gauche favorable à la collaboration avec l'Allemagne pendant l'Occupation, créée le 30 novembre 1942 dans la mouvance du Rassemblement national populaire (RNP) de Marcel Déat.

(8) Jean Andros (1903-1982) secrétaire général de l'UD du Cher de 1945 à 1967. C'est chez lui, avec la complicité de sa femme Gilberte, qu'à partir de mars 1942 et jusqu'à la Libération, est installé le matériel pour la confection de la littérature clandestine. Il travaille à la constitution de l'UD clandestine des syndicats CGT et créa le journal « *Le Travailleur syndiqué* » en 1944. Devenu secrétaire général de l'UD du Cher à la Libération, il est l'artisan de la création d'une Colonie de vacances à Péronnes (71), qui accueille les petits berrichons dès 1953 et qui existe toujours aujourd'hui.

*Pour en connaître plus sur Jean Andros, consulter le Cahier spécial de l'IHS-CGT Centre « De la Précision Moderne à Parker »*

## Retrait de la loi « immigration »

Il faut noter une frénésie législative sur le sujet, avec plus de 20 lois en près de 40 ans. À chaque nouveau gouvernement son projet de loi sur l'immigration, et à chaque nouveau projet de loi des restrictions de droits supplémentaires pour les personnes étrangères.

Le texte initial reposait sur une philosophie marquée par l'idée qu'il faudrait à tout prix continuer à freiner les migrations des personnes exilées jugées indésirables, par un renforcement continu des mesures sécuritaires et répressives. Cela au mépris de la réalité de notre monde dans lequel les migrations (immigration et émigration) vont continuer à occuper une place croissante du fait d'un rapprochement entre les peuples, mais aussi des guerres, des risques climatiques, etc.

Le passage au Sénat est venu durcir un texte déjà très inquiétant. Pour son adoption, Macron n'a pas hésité à pactiser avec le diable et ce choix lui convient fondamentalement. Il voulait cette loi, il en est l'instigateur et cette loi pousse au pire.

Avec la décision du Conseil constitutionnel du 25 janvier, c'est un soulagement en trompe-l'œil.

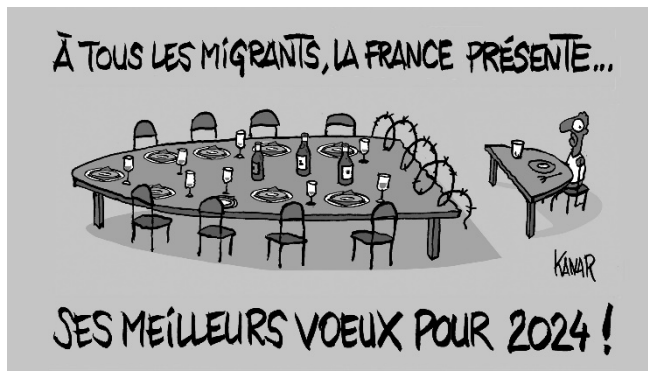
C'était une décision prévisible, mais on ne saurait boudier le plaisir de voir éclipser certaines dispositions.

**Le Conseil constitutionnel censure 35 articles sur les 86, soit plus du tiers.** Ce qui est censuré et dont on peut se réjouir concerne l'ensemble de la tentative d'introduire la préférence nationale dans le champ des droits sociaux :

- Des restrictions drastiques au regroupement familial,
- La volonté d'introduire la déchéance de la nationalité,
- L'amende délictuelle pour les séjours irréguliers,
- Les restrictions du droit du sol,
- La caution pour les étudiants étrangers,
- L'introduction d'une politique de quota chiffrée annuellement.

Les articles censurés par le Conseil constitutionnel l'ont été pour des raisons essentiellement procédurales et non sur le fond ; ils pourront donc réapparaître dans une loi future.

Lauréline Fontaine (professeure de droit public à Paris 1) note « l'incroyable lâcheté du Conseil constitutionnel » qui a limité son contrôle « à la traque des dits cavaliers législatifs », c'est à dire à la recherche d'articles sans lien avec l'objet de la loi. Le Conseil a laissé dans l'ombre le principe d'égalité et l'ensemble des principes supérieurs figurant dans le bloc de constitutionnalité, cela montre qu'il n'est nullement un contre-pouvoir garant des libertés fondamentales.



Le Conseil constitutionnel déclare partiellement ou totalement conformes à la Constitution 10 articles sur la loi déferée, dont celui très controversé relatif à l'engagement imposé à l'étranger de respecter les « principes de la République ». Ainsi, la loi composée des articles restants demeure

l'une des plus répressives depuis 1945.

**Un tiers censuré, deux tiers validés. On n'améliore pas une loi raciste, on la supprime !**

Un communiqué commun du Syndicat des avocats de France et du Syndicat de la magistrature explique « *De nombreuses dispositions que nos organisations estiment inconstitutionnelles n'ont pas été examinées par le Conseil constitutionnel et sont entrées en vigueur en l'état. (...)*

*Des lignes sont franchies et de nombreuses atteintes aux droits fondamentaux sont portées. On stigmatise ceux qui « ne sont pas français », en tentant de les rendre responsables de tous les maux de notre société. »*

Pour les étrangers en séjour dit irrégulier les mesures répressives se durcissent, avec un régime renforcé en matière d'OQTF (obligation de quitter le territoire français) et d'expulsion.

Ainsi la « protection » dont jouissait l'étranger entré en France avant l'âge de 13 ans le protégeant d'une OQTF disparaît avec l'article 27.

De même les étrangers de 18 à 21 ans visés par une OQTF ne peuvent bénéficier de l'ASE (aide sociale à l'enfance), (article 44).

- Un fichier des mineurs non accompagnés « délinquants » est créé, avec recueil d'empreintes et photographies sans consentement, article 39.

- Le caractère discriminatoire du niveau de langue oral et écrit exigé et impactant le renouvellement de titre est maintenu.

- La loi durcit en outre les conditions d'éligibilité aux titres de séjour pour les étrangers en situation régulière en imposant l'obligation de signature d'un contrat de respect des très vagues « principes de la République ».

- Enfin, pour ce qui est de la disposition sur les métiers en tension, le texte ouvrirait droit à régularisation après 3 ans de résidence en France et 8 mois de travail, (version plus restrictive que le texte d'origine), mais quid des femmes par exemple employées dans le vaste secteur du service à la

personne ? Et quid du concept de métier en tension et de la liste afférente, pouvant entraîner des inégalités d'appréciation selon les bassins d'emploi et les prérogatives des baronnies préfectorales.

Le texte consacrant la crispation de la droite tout à son fantasme de l'appel d'air, renforce le pouvoir discrétionnaire des préfets disposant de moyens de contrôle renforcés à l'égard des candidats à la régularisation. Ainsi à la toute-puissance de l'employeur succède celle du préfet, avec son cortège de prérogatives coercitives.

Les manifestations du 21 janvier ont montré la force et la détermination de ceux qui refusent cette loi réactionnaire et raciste. 300 personnes rassemblées à Bourges un dimanche matin est la preuve que ce texte suscite l'indignation.

C'est une loi anti-immigrés et anti-ouvrière qui facilitera grandement les conditions d'expulsion, qui ne respecte pas les droits fondamentaux, qui rendra plus précaire l'accueil des réfugiés et plus difficiles les conditions de vie des personnes d'origine étrangère et pas seulement des « sans-papiers ».

C'est peut-être la pire mesure du quinquennat car elle

désigne les immigrés comme des boucs émissaires dressant ainsi les travailleurs, la population, les uns contre les autres.

Les médias attisent la méfiance vis-à-vis de l'étranger, jouant sur la peur des lendemains du fait d'un raz-de-marée de la misère alors que les responsables sont aux manettes au gouvernement.

Cette loi ne va pas diminuer le nombre d'étrangers en France, mais elle organise le désordre social en précarisant les étrangers, rendant plus difficile leur intégration. La précarisation augmentant, cela tire les droits de l'ensemble des salariés vers le bas.

L'histoire nous l'a montré, et l'actualité nous le montre encore dans certains pays : à chaque fois que des étrangers ont vu leurs droits reniés, c'est l'ensemble des droits de la population et des travailleurs qui ont été rognés !

Victor Hugo écrivait : « *Étouffez toutes les haines, éloignez tous les ressentiments, soyez unis, vous serez invincibles.* »

**La CGT combat pour l'unité des travailleurs.  
Cette loi doit être abrogée.**

Gillette Tessier

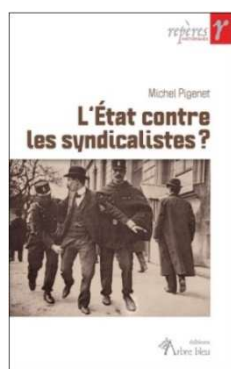
---

## La citation du jour

Étranger ! Que signifie ce mot ? Quoi ! Sur ce rocher j'ai moins de droits que dans ce champ ! Quoi ! J'ai passé ce fleuve, ce sentier, cette barrière, cette ligne bleue ou rouge visible seulement sur vos cartes, et les arbres, les fleurs, le soleil, ne me connaissent plus ! Quelle ineptie de prétendre que je suis moins homme sur un point de terre que sur l'autre !

Vous me dites: Nous sommes chez nous et vous n'êtes pas chez vous ! - Où ? Ici ? Vous n'avez qu'à creuser une fosse, et vous verrez que la terre m'y recevra tout aussi bien que vous.

Victor Hugo (1802-1885)



IHS

**Pour mieux connaître  
l'histoire de la CGT, découvrez la nouvelle collection de l'IHS- CGT  
au prix de 9 euros le livre**

À paraître :

- Structures et démocratie
- Combattre l'extrême droite.

Cette collection vise à faciliter l'accès à des connaissances essentielles sur les grands thèmes d'interventions du syndicalisme. La forme est agréable. Les auteurs et autrices sont des syndicalistes et des historiens. Chaque ouvrage présente une chronologie et des indications bibliographiques.

**Ces livres sont disponibles auprès du Collectif 18 IHS-CGT Centre-Val de Loire**

L'histoire sociale, celle qui s'intéresse aux travailleurs et aux travailleuses, à leurs luttes pour s'émanciper du système capitaliste, à leur syndicat, la CGT, vous intéresse ? adhérez à notre IHS CGT Centre-Val de Loire. La cotisation annuelle est de 38€. Vous recevrez les 4 Cahiers nationaux d'histoire sociale, et les 4 Cahiers régionaux, ainsi que la Lettre consacrée à la vie de notre institut. Vous pouvez aussi, participer au Collectif du Cher qui travaille sur l'histoire sociale dans notre département. Recherches pour écrire dans les Cahiers, aide aux syndicats pour la préservation de leurs archives, initiatives locales, le travail ne manque pas !

